

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE20

présenté par

M. Potier, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 2

RAPPORT

À la dernière phrase de l'alinéa 57, substituer au mot :

« modernes »,

le mot :

« performants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision : c'est la qualité et la performance des services énergétiques qui importent pour favoriser le développement, davantage que leur modernité.